

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 23 MARS 2018

Salle du Conseil municipal à 20 h30

Etaient présents : Mrs LARRAUFIE Christian : Maire, JAMMES Denis : 1<sup>er</sup> adjoint, CAZARD-CASTAGNE Fabrice : 2<sup>ème</sup> adjoint, CROUZAT Roger : 3<sup>ème</sup> adjoint, COUNORD Bernard, ENGELS Aloysius, GENOT Sébastien et Mmes MOULENE Cécile, RAUX Agnès et TAURAN Florence.

Secrétaire de séance : Mme MOULENE Cécile

Les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour sont examinées et votées à l'unanimité par l'assemblée :

- 1) Approuve les comptes administratifs 2017 pour la commune, l'AEP et le lotissement donnant les résultats suivants :
  - Pour la commune un excédent de fonctionnement de 82 101.05 € et un déficit net d'investissement de 72 103.51 €
  - Pour le budget AEP de l'eau un excédent de fonctionnement de 3 888.51 € et un excédent d'investissement de 4 502.05 €
  - Pour le budget du lotissement un déficit de fonctionnement de 8 406.15 € et un excédent d'investissement de 10 370 €
  
- 2) Affecte l'excédent de fonctionnement 2017 pour la commune de 82 101 .05 € pour 12 267.50 € en report pour la section de fonctionnement 2018 en recettes et 69 833.55 € pour 2018 en recettes d'investissement  
Affecte en totalité l'excédent de fonctionnement 2017 du budget de l'eau pour 3 888.51 € en recettes de fonctionnement 2018.
  
- 3) Approuve les comptes de gestion 2017 du receveur municipal dont les écritures sont identiques à celles du Maire pour la commune, l'AEP et le lotissement.
  
- 4) Vote les budgets 2018 pour la commune, l'AEP et le lotissement avec les montants prévisionnels suivants :
  - Pour la commune en fonctionnement 122 788 € et en investissement 97 451.55 €
  - Pour l'eau en fonctionnement 13 687.51 € et en investissement 8 002.05 €
  - Pour le lotissement en fonctionnement 11 038.15 € et en investissement 13 000 €
  
- 5) Reconduit pour 2018 les taux 2017 pour la fiscalité locale donc pas d'augmentation :

pour rappel	taux TH	= 4.68
	Taux TF bâti	= 7.35
	Taux TF non bâti	= 89.58

**6) Attribue des subventions 2018 aux associations communales et à des associations d'intérêt général.**

**7) Reconduit la convention entre le budget de la commune et le budget de l'eau pour le reversement au profit de la commune de frais d'assurance et de gestion.**

**8) Demande à Monsieur le Préfet du Lot le transfert au profit de la commune dans un but d'intérêt général de la parcelle D55 appartenant à la section de Lasbournines et incluse dans le tracé de la voirie communale depuis plus de 30 ans.**

**Les questions inscrites à l'ordre du jour étant examinées et votées, la séance est levée à minuit.**